










# Procedure file

Informations de base		
DEC - Procédure de décharge	<a href="#">2021/2141(DEC)</a>	Procédure terminée
Décharge 2020 : Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA)		
Sujet 8.70.03.10 Décharge 2020		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>CONT</b> <a href="#">Contrôle budgétaire</a>	 <a href="#">ZDECHOVSKÝ Tomáš</a> Rapporteur(e) fictif/fictive  <a href="#">CHINNICI Caterina</a>  <a href="#">MITUA Alin</a>  <a href="#">EICKHOUT Bas</a>  <a href="#">CZARNECKI Ryszard</a>  <a href="#">KUHS Joachim</a>  <a href="#">OMARJEE Younous</a>	29/07/2021
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	<b>EMPL</b> <a href="#">Emploi et affaires sociales</a>	 <a href="#">TOMC Romana</a>	01/10/2021
Commission européenne	DG de la Commission <a href="#">Budget</a>	Commissaire HAHN Johannes	

Evénements clés			
30/06/2021	Publication du document de base non-législatif	<a href="#">COM(2021)0381</a>	

14/09/2021	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
31/03/2022	Vote en commission		
07/04/2022	Dépôt du rapport de la commission	<a href="#">A9-0106/2022</a>	
04/05/2022	Débat en plénière		
04/05/2022	Décision du Parlement	<a href="#">T9-0159/2022</a>	Résumé
05/10/2022	Publication de l'acte final au Journal officiel		

### Informations techniques

Référence de procédure	2021/2141(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	CONT/9/06716

### Portail de documentation

Document de base non législatif		<a href="#">COM(2021)0381</a>	30/06/2021	EC	
Cour des comptes: avis, rapport		N9-0044/2022 <a href="#">JO C 439 29.10.2021, p. 0003</a>	29/10/2021	CofA	
Projet de rapport de la commission		<a href="#">PE698.983</a>	17/01/2022	EP	
Avis de la commission	<b>EMPL</b>	<a href="#">PE699.140</a>	02/02/2022	EP	
Document de base non législatif complémentaire		06003/2022	16/02/2022	CSL	
Amendements déposés en commission		<a href="#">PE704.742</a>	02/03/2022	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		<a href="#">A9-0106/2022</a>	07/04/2022	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		<a href="#">T9-0159/2022</a>	04/05/2022	EP	Résumé

### Acte final

Budget 2022/1788  
[JO L 258 05.10.2022, p. 0365](#)

## Décharge 2020 : Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA)

Le Parlement européen a décidé de donner décharge au directeur exécutif intérimaire de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) sur l'exécution du budget de l'Agence pour l'exercice 2020.

Constatant que la Cour des comptes déclare avoir obtenu une assurance raisonnable que les comptes annuels de l'Agence pour l'exercice 2020 sont fiables et que les opérations sous-jacentes sont légales et régulières, le Parlement a adopté, par 559 voix pour, 56 voix contre et 25 abstentions, une résolution contenant une série de recommandations qui font partie intégrante de la décision de décharge et qui complètent les recommandations générales formulées dans la [résolution](#) sur la performance, la gestion financière et le contrôle des agences de l'UE.

### États financiers de l'Agence

Le budget définitif de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail pour l'exercice 2020 s'élevait à 16.058.100 EUR, soit une augmentation de 2,03% par rapport à 2019.

## Gestion budgétaire et financière

Les efforts de suivi budgétaire au cours de l'exercice 2020 ont abouti à un taux d'exécution du budget de 96,8%, soit une diminution de 1,04% par rapport à 2019. Le Parlement a regretté que le taux d'exécution des crédits de paiement soit de 62,15%, soit une baisse de 14,18% par rapport à 2019. Le faible taux d'exécution des crédits de paiement est lié à un ralentissement des activités de l'Agence causé par la pandémie de COVID-19.

### Autres observations

Le Parlement a également formulé une série d'observations concernant la performance, le personnel, les marchés publics, la prévention des conflits d'intérêts, les contrôles internes et la Covid-19.

En particulier, il a noté ce qui suit :

- l'Agence a atteint la quasi-totalité de ses objectifs, une partie du programme de travail n'ayant pas été réalisée car la pandémie a eu un impact sur les voyages et les événements. Le Parlement a souligné la nécessité de garantir des ressources humaines et financières adéquates permettant à l'Agence de poursuivre la mise en œuvre de son programme de travail avec un taux de réalisation des activités très élevé, notamment à la lumière de la mise en œuvre du nouveau cadre stratégique de l'UE pour la santé et la sécurité au travail (2021-2027) et de la législation à venir sur la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à l'amiante au travail et de la directive sur les agents cancérigènes et mutagènes;
- au 31 décembre 2019, 97,5% du tableau des effectifs étaient pourvus, avec 39 agents temporaires nommés sur les 40 agents temporaires autorisés au titre du budget de l'Union. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour atteindre l'équilibre entre les sexes au niveau de l'encadrement supérieur et au sein du conseil d'administration;
- des préoccupations ont été exprimées concernant la procédure longue et non transparente de nomination du nouveau directeur exécutif de l'Agence;
- l'Agence a élaboré une stratégie de consolidation de sa fonction financière et de sa fonction de passation de marchés. Toutefois, sa mise en œuvre a été reportée en raison de la pandémie de Covid-19;
- l'Agence devrait accroître sa numérisation en termes de fonctionnement et de gestion internes mais aussi afin d'accélérer la numérisation des procédures;
- toutes les mesures de sécurité nécessaires doivent être prises pour éviter tout risque pour la sécurité en ligne des informations traitées;
- l'Agence a entamé une coopération avec le CERT-UE via un accord de niveau de service afin d'assurer la cyberprotection de l'Agence;
- le conseil d'administration a révisé la politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts et les membres du conseil d'administration sont invités à fournir une déclaration d'absence de conflits d'intérêts en plus d'une déclaration d'intérêt;
- l'Agence a réalisé une évaluation du cadre de contrôle interne pour l'année de référence 2020 qui a conclu que le cadre est présent et fonctionne de manière adéquate en ce qui concerne toutes les composantes du contrôle interne;
- des dispositions de travail à distance pour le personnel ont été mises en place avec le lancement de nouvelles procédures internes électroniques pour faciliter la continuité des activités pendant la pandémie de Covid-19.